

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83.135
Objet

Z.A.E.C. Aliénation
d'un terrain au profit de
M. JARRIAULT

DATE DE CONVOCATION

9 AOUT 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 AOUT 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 23
Nombre de votants 28

UR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

31. AOUT 1983

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt trois

le DIX SEPT AOUT

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST, LE GUEUT, BUSSEREAU, POUMAILLOUX, DAUZIDOU, BENOIT, BARBAT, Mme BUCHET, M. CANDAU, Mme DE GAYE, Mme EPAGNEAU, Mme FONTAN, M. GAVEN, Mme LAFAYE, MM. LACOTTE, MONNARD, Mme RAILLAT, MM. REVOLAT, ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LAPERCHE par M. FABER - M. THOMAS par M. BENOIT - M. COUNIL par M. LE GUEUT - Me GEOFFROY par M. GAVEN - M. BERTHOME par M. REVOLAT.

Absents : MM. Melle DEVIGNE - MM. PAPEAU, MARCONI - Mme GAUDIN - Mme JEAN.

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrain dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. JARRIAULT Claude vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI n° 459, au lieudit "Derrière le Pont", pour une superficie de 3 327 m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 19 Juillet 1983, le prix de cession fixé à 30 F. hors taxes le mètre carré, soit la somme globale de 39 810 F Hors Taxes, payable aux conditions suivantes :

- 1/3 à la signature de l'acte authentique,
- 2/3 dans l'année suivant la signature de l'acte étant précisé que la dernière tranche de paiement sera assortie d'un intérêt fixé à 12 %.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans des lieux et parcellaire,

Vu la promesse d'achat souscrite par M. JARRIAULT,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale "Travaux, Urbanisme, Equipement et Environnement" réunie le 24 Juin 1983,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. JARRIAULT Claude, demeurant 26 rue Arago à ROYAN, d'une parcelle de terrain d'une superficie de trois mille trois cent vingt sept mètres carrés (3 327 m²) cadastrée section CI N° 459 sise au lieudit "Derrière le Pont" moyennant le prix unitaire de 30 F Hors taxes le m², soit un prix global et forfaitaire de QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE HUIT CENT DIX FRANCS (99 810 F) hors taxes, payable aux conditions fixées dans la promesse d'achat signée le 19 Juillet 1983.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me MASSE Notaire à ROYAN
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1983 Chapitre 906, article 210

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,



83135 B

1

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

Z. A. E. C.

ALIENATION D'UN TERRAIN AU PROFIT
DE M. JARRIAULT

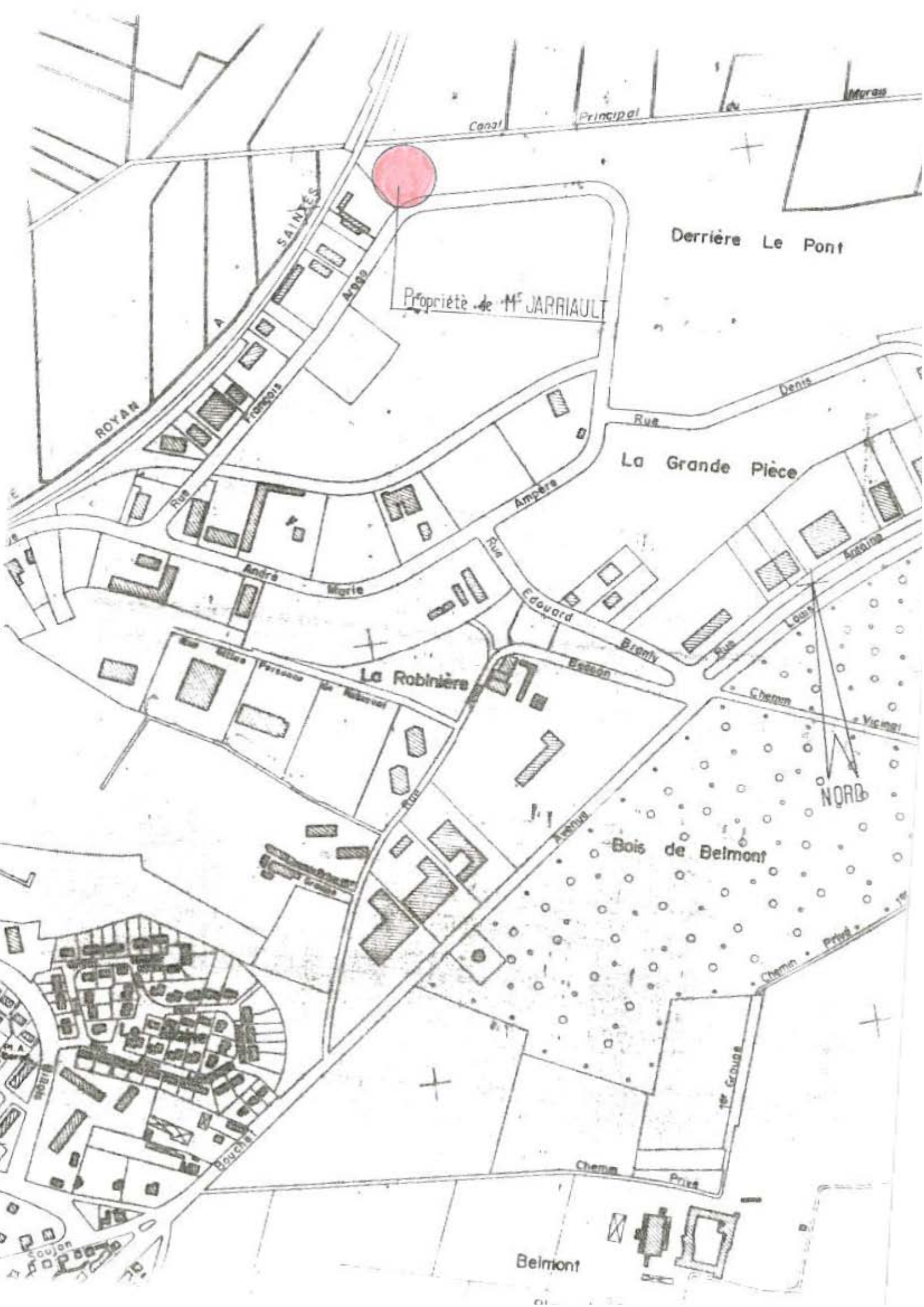
PLAN DE SITUATION
(Echelle 1/5000e)

ROYAN, le 29 Août 1983

Pr le Député-maire,
L'Adjoint Délégué,



Handwritten signature



Canal Principal du Miras

Derrière Le Pont

Propriété de M^r JARRIAULT

ROYAN

SAINTES

Avenue

La Grande Pièce

Rue Denis

Avenue Ampère

Rue André

Rue Marie

Rue Edouard

Rue Brenly

Rue Louis

La Robinière

Rue Besson

Chemin

Chemin Vieillot

NORD

Bois de Belmont

Chemin Privé

1^{er} Groupe

Chemin Privé

Belmont

SECRETARIAT GÉNÉRAL
MAYORAL
31. AOÛT 1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

2

URBANISME & CONSTRUCTION

Z. A. E. C.

ALIENATION D'UN TERRAIN AU PROFIT
DE M. JARRIAULT

PLAN DE MASSE

(Echelle 1/2000e)

ROYAN, le 29 Août 1983

Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



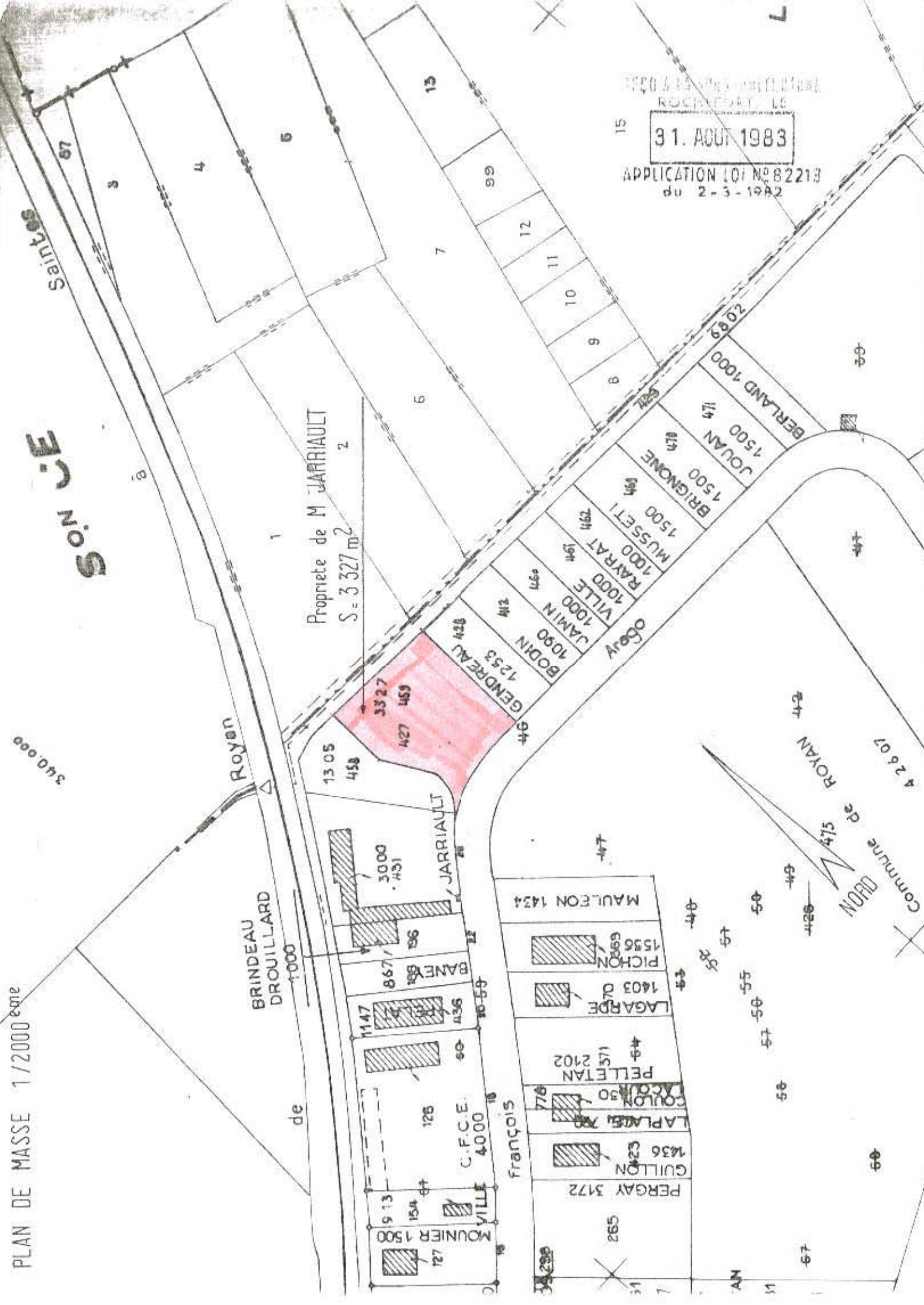
PLAN DE MASSE 1/2000ème

340.000

S.O.N.E.F

Saintes

ROCHFORT 15
31. AOUT 1983
 APPLICATION 101 N° 82213
 du 2-3-1982



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

ROYAN, LE 31 AOÛT 1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

3

URBANISME & CONSTRUCTION

Z. A. E. C.

ALIENATION D'UN TERRAIN AU PROFIT
DE M. JARRIAULT

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN, le 29 Août 1983

Pr le Député-maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

ETAT PARCELLAIRE

TECHNIQUE A LA SCAI - PROTECTORAL
ROYAN (85)
31. AOÛT 1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	459	"Derrière le Pont"	3.327 m2	VILLE DE ROYAN

ROYAN, le 17 Août 1983

VILLE DE ROYAN

- 17205 -



TÉLÉPHONE 39.06.11

ROYAN, LE 19 JUILLET 1983

ROYAN, LE

31. AOÛT 1983

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné JARRIAULT Claude, demeurant 26 rue F. ARAGO,

Promet et n'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN, l'immeuble cadastré section CI n° 459 sis rue F. Arago, pour une surface de 3327m².

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant le prix global hors taxes de quatre vingt dix neuf mille huit cent dix francs (99.810F.)

M'engage à payer ladite somme aux conditions énumérées ci-dessous :

- 1/3 à la signature de l'acte authentique soit 33.270F. qui devra intervenir dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier,

- 2/3 dans l'année soit 66.540F. qui suivra la signature de l'acte authentique étant précisé que ce dernier versement sera assorti d'un intérêt,

Accepte de verser à la Ville de ROYAN un intérêt fixé à 12% sur la dernière tranche de paiement,

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente.

FAIT A Royan le 19-7-83
[Signature]

la mention "lu et approuvé pour la somme de...F. (en toutes lettres doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.

LS, PL
DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
DE LA CHARENTE-MARITIME
16, rue de l'Escale
17021 LA ROCHELLE CEDEX

TE (40) 41 12 11

F.D
R.C-n° 352/83

LA ROCHELLE, le

4 mai 1983

MAIRIE DE LA VILLE DE ROYAN

5

- 9 MAI 1983

APPLICATION LOI N° 2213
du 2-3-1982

MAIRIE DE LA VILLE DE ROYAN
- 6 MAI 1983
N° 235

Le Directeur des Services Fiscaux

à

Monsieur le Député Maire
de la Ville de Royan

17205 - ROYAN

OBJET : Projet d'aliénation de deux terrains sis dans la Z.A.E.C.

Référence : Votre lettre du 6 avril 1983 (Services techniques
CB, MM n° 204).

Monsieur le Député Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale de deux parcelles de terrain, cadastrées section C1 (en cours de numérotage), sises à Royan, lieudit "Derrière le Pont", rue François Arago, dans la Zone d'activités économiques complémentaires, appartenant à la Ville de Royan, qui envisage leur aliénation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale actuelle des terrains en cause peut être déterminée sur la base unitaire de 30 francs le mètre carré, soit :

- parcelle de 1800 mètres carrés, qui doit être cédée à M. HAY :
30F X 1800 54 000 francs.
- parcelle de 1500 mètres carrés, qui doit être cédée à Melle BUREAU et M. FIAUD :
30F X 1500 45 000 francs.

Je vous prie, Monsieur le Député Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma haute considération.

P/Le Directeur des Services Fiscaux
Le Directeur Divisionnaire des Impôts

H. COUSIN

Le terrain situé à
et 241-242-243
parcelles cadastrées
dans la zone d'activités
économiques complémentaires
de la Ville de Royan